

COMMUNE DE SIERENTZ

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 mars 2026 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27

Membres en fonction : 27

Membres présents : 18

Votants : 26

Procuration : Monsieur Pierre ENDERLIN donne procuration à Madame Jennifer GRUND
 Madame Sophie WELFELE donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM
 Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN
 Monsieur Mathieu PETITPAIN donne procuration à Monsieur Luc FUCHS
 Monsieur Nicolas KWAST donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-
 VALAZ
 Monsieur Paul-Bernard MUNCH donne procuration à Madame Marina SANCHEZ
 ORTIZ
 Monsieur Régis BELEY donne procuration à Madame Sandrine GUTEDDEL
 Monsieur Xavier ILTIS donne procuration à Monsieur Nicolas ARBEIT

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.9 Réajustement des tarifs du périscolaire

Vu le fonctionnement de l'accueil périscolaire « Les Barbapapas »
Entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE l'ajustement des tarifs de l'accueil périscolaire « Les Barbapapas » à compter du 1^{er} septembre 2026, comme suit :

Des frais d'inscription sont demandés annuellement. Ils sont obligatoires même pour une fréquentation ponctuelle.

- 20 € pour les habitants de Sierentz,
- 25 € pour les personnes n'habitant pas à Sierentz,

	Catégorie 1 inf à 1 500 €	Catégorie 2 1 500 € à 3 000 €	Catégorie 3 3 000 € à 4 500 €	Catégorie 4 4 500 € à 6 000 €	Catégorie 5 Sup à 6 000 €
1 enfant *					
2 enfants *	Inf à 2 300	2 300 € à 3 400 €	3 400 € à 5 000 €	5 000 € à 6 500 €	Sup à 6 500 €
3 enfants *	Inf à 3 000 €	3 000 € à 4 100 €	4 100 € à 5 500 €	5 500 € à 7 000 €	Sup à 7 000 €
Heure de garde	2,55 €	2,94 €	3,29 €	3,48 €	3,54 €
1/2 HEURE	1,27 €	1,47 €	1,64 €	1,74 €	1,77 €
Repas	5,96 €	6,56 €	7,07 €	7,21 €	7,35 €
Journée	26,74 €	28,81 €	30,75 €	32,56 €	33,16 €
1/2 Journée	12,50 €	14,34 €	16,12 €	17,07 €	17,38 €
Semaine	118,82 €	128,84 €	138,86 €	147,03 €	149,75 €
MIDI	11,05 €	12,45 €	13,64 €	14,17 €	14,44 €
Sortie	11,03 €	12,72 €	14,21 €	15,05 €	15,32 €

* : enfants fréquentant « Les Barbapapas »

La fréquentation du mercredi est tarifée à la journée ou à la demi- journée. L'avis d'imposition permet de calculer la base ressource prise en compte pour le choix de la tranche de tarifs appliqués aux familles. Sans présentation de la dernière déclaration d'imposition, le tarif appliqué correspondra à la tranche la plus haute. Pour des sorties ou animations exceptionnelles, un supplément pourra être demandé.

SIERENTZ, le 10 mars 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI



Le secrétaire,
Laurence MAIRE

